

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY / M. HENRI PONS

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
25 Mai 2018**

OBJET : Pôle évènementiel de la Joliette - Archives et Bibliothèque Départementales de prêt, à Marseille : augmentation de l'enveloppe financière prévisionnelle.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mai 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver la nouvelle enveloppe financière prévisionnelle de l'opération du Pôle évènementiel de la Joliette, évaluée à la somme de 1 870 000,00 €TTC répartie en 120 000,00 €TTC pour les services et 1 750 000,00 €TTC pour les travaux, soit une augmentation de 150 000,00 €TTC,
- d'approuver les affectations comme indiqué en annexe du rapport.

La dépense sera imputée aux chapitres 20 et 23 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

